



Association des  
familles Caron d'Amérique, inc.

C.P. 6700, Sillery, Québec, Canada. G1T 2W2

TENIR ET SERVIR

---

Bulletin No 40

SEPTEMBRE 1997

SOMMAIRE

- Page 2      Message du vice-président.
- Pages 3-4    La Fête des CARON à Victoriaville.
- Page 5      La Fête des CARON à Victoriaville et message du secrétaire.
- Page 6      Mise en garde !
- Page 6      Offre de transport pour les 27 et 28 septembre.
- Pages 7-14   Texte du Règlement # 1 à accepter lors de l'assemblée générale.
- Pages 15-16   Horaire de la fête des Caron à Victoriaville.
- Page 16      Informations diverses.
- Page 17      Découvert sur INTERNET.
- Page 18      Message of the vice-president.
- Page 19      Ils nous ont quittés.
- Page 20      Adressage.

## MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Chères cousines, Chers cousins,

L'été est déjà rendu au milieu de sa course. Bientôt, l'odeur du foin fraîchement coupé, le coloris des champs en fleurs, la baignade dans une eau surchauffée par les rayons solaires, les journées passées à flâner au rythme de la nature, tout cela sera chose du passé. L'automne sera à nos portes.

Mais avant cette autre saison, terminons la présente. La préoccupation majeure est présentement la préparation des fêtes annuelles de Victoriaville, y compris l'assemblée générale. Le présent numéro du bulletin vous présentera, en détail, l'horaire des activités. Le comité du 11<sup>e</sup> congrès a déployé tous ses efforts pour faire un succès de cet événement. Malgré toute la bonne volonté des membres du comité, malgré toute l'énergie déployée, malgré toute leur compétence, le succès ne sera assuré que par votre participation. Inutile d'avoir une excellente programmation s'il n'y a personne pour la vivre.

Je vous incite donc fortement à vivre pleinement la devise du congrès, *En 97', moi j'y serai*. Peut-on espérer atteindre les 300 participants ? Si chacun relève le défi, c'est plutôt 400 Caron qui vivront un rassemblement dont tous se souviendront longtemps.

Au cours de l'assemblée générale qui terminera cette fin de semaine, en plus d'élire les administrateurs pour combler les postes vacants, nous vous soumettrons la mise à jour du Règlement no 1. L'an dernier, lors de l'assemblée générale, je m'étais engagé à actualiser ce règlement à la lumière des diverses résolutions votées au cours des années. Avec la collaboration du secrétaire Victor et de deux autres administrateurs,



J.-Édouard et J.-Gilles, nous vous présenterons un texte plus conforme au nouveau code civil en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Il y a peu de changements majeurs, uniquement des adaptations de termes et l'ajout des modifications votées au cours des années antérieures, en plus de l'ajout d'un chapitre sur le poste de Directeur général et d'un autre sur les modalités à respecter en cas de dissolution de l'Association. Ce texte vous est soumis à l'avance par l'entremise de ce bulletin. Vous y trouverez aussi l'avis officiel de convocation de même que l'ordre du jour proposé.

En ce qui a trait à l'état de santé de notre président, rien n'est changé. Il ne pourra malheureusement pas assister à notre rencontre annuelle. Continuons d'avoir une bonne pensée pour lui.

Au moment d'écrire ces lignes, j'ai le pénible devoir de vous informer du décès de Angéline Anctil, l'épouse de Claude Caron, notre trésorier, décédée le 12 juillet. Angéline, depuis le tout début de l'association, a partagé les bas et les hauts de l'Association en compagnie de Claude. C'est un départ rapide, triste et pénible à supporter. À Claude et à sa famille, nous offrons nos plus sincères condoléances et l'assurance de notre support le plus entier dans cette épreuve qui les afflige.

*Jean-Claude Caron*, vice-président

**“LA FÊTE DES CARON”**  
**À VICTORIANVILLE**  
**LES 27 ET 28 SEPTEMBRE 1997**  
**OUI ! NOUS Y SERONS !**  
**(Robert Caron, responsable)**

**D**ès la parution du bulletin de décembre 1996, j'ai volontairement tenté d'éveiller votre curiosité en vous parlant d'une famille **CARON** qui de 1867 à nos jours, a fait sa marque en architecture et en construction d'édifices, particulièrement à caractère religieux, institutionnel, éducatif et hospitalier. Dans les bulletins de mars et juin 1997, j'ai cherché à aiguillonner davantage votre intérêt et aujourd'hui je vous invite à venir sur place, à Victoriaville-Arthabaska, **pour y fêter avec les Familles Caron d'Amérique** et profiter de l'occasion pour visiter quelques-unes des réalisations "Caron", **dans la belle région des Bois-Francs.**

Lors de votre enregistrement à l'Hôtel Colibri de Victoriaville, on vous remettra une carte de la géographie locale vous indiquant les principaux points d'intérêts à voir et la façon de vous y rendre.

Je vous suggère, entre autres, une visite à la **Maison (musée) Laurier**, dessinée et construite par mon **grand-père Louis Caron en 1876**. On y tient actuellement et cela jusqu'au 24 mai 1998, une exposition intitulée : **"Maurice Duplessis, Premier Ministre du Québec"**. Il s'agit d'un reportage photographique de la vie et de la carrière politique de cet homme ayant marqué à sa façon l'histoire du Québec jusqu'à sa mort en 1959, à l'âge de 69 ans.

De là, vous pourrez marcher sur la rue Laurier et examiner l'architecture de quelques-unes des plus belles

résidences de notre région, la plupart ayant appartenu à des célébrités politiques de l'époque. Ces maisons ont toutes été construites par des Caron, père et fils.

Vous vous rendrez ainsi jusqu'à **la très belle église fraîchement rénovée, de la paroisse St-Christophe d'Arthabaska**. Mon grand-père y aurait confectionné la chaire dont on a fait deux crédences, un autel et un confessionnal. La voûte de l'église comporte des **tableaux de peintres célèbres** auxquels aurait travaillé notamment le célèbre peintre, Marc Aurèle DeFoy Suzor Côté, lorsqu'il était étudiant.

De l'église, en revenant sur vos pas, vous vous rendrez à **l'Hôtel des Postes du Musée Laurier** (possiblement construit par Louis Caron) où, à compter du 26 septembre et jusqu'au 1er février 1998, se tiendra l'exposition **"Louis Caron et ses descendants - une mémoire architecturale"** (titre temporaire), exposition rappelant la vie et l'oeuvre de cette famille de grands architectes et entrepreneurs à travers l'histoire de plusieurs générations. Son Excellence, **Mgr Raymond St-Gelais**, cinquième Évêque du Diocèse de Nicolet, a gracieusement accepté de présider cette exposition. Nous l'en remercions de tout coeur.

Également, à l'étage de l'Hôtel des Postes, du 26 septembre au 30 novembre, sera présentée une exposition mettant en vedette **le médium de l'aquarelle avec des artistes locaux** tels que : Lorraine

Dietrich, René Mercier et Josée Perreault et en plus "Moisson à Warwick" de Roland Lebrun, peintre.

Le coût pour visiter ces deux musées: \$2.85 seulement pour les deux visites, pour toutes les personnes qui auront la monnaie exacte et qui seront inscrites à la fête ou \$3.00 si vous voulez être généreux envers les musées. Ce n'est vraiment pas cher, profitons-en !

À l'occasion de cette exposition, notre famille Caron procédera **au lancement d'un livre écrit par Andrée Caron Dricot**, technicienne en architecture et descendante de ces générations de génies de l'architecture et de la construction. Ce volume, abondamment illustré fait état de nombreuses réalisations Caron et sera vendu au Musée ainsi qu'à la table des articles promotionnels de l'Association à l'Hôtel Colibri. L'auteure, Madame Andrée Caron, se fera un plaisir d'autographier, pour vous, ce livre que vous voudrez sûrement posséder.

**La visite à ne pas manquer : L'église Ste-Victoire de Victoriaville. Elle a 100 ans cette année et elle célèbre avec fierté la splendeur de son temple et le talent de ses concepteurs.** Dimanche, le 29 juin dernier, Mgr St-Gelais célébrait en grande pompe le centenaire de l'église par une messe pontificale concélébrée par la plupart des prêtres des cinq paroisses de Victoriaville et plusieurs autres de son Diocèse. Dans son homélie, qui se voulait un **"regard dans l'album du passé"**, il n'a pas manqué de rappeler avec joie que la magnificence de ce lieu sacré, était dû au génie des architectes et entrepreneurs Louis Caron et fils de Nicolet. Il a fait l'éloge des artisans de tous métiers qui ont oeuvré à ce chantier. Avec mon épouse Thérèse, je représentais notre famille et nous en étions très fiers.

Si vous êtes un habitué de l'émission télévisée "Le Jour du Seigneur" à 10h00 au canal 2 - Radio Canada, dimanche le 29

juin, cette messe était dite à l'église Ste-Victoire de Victoriaville. Elle avait été enregistrée la semaine précédente et elle coïncidait avec la visite de son Excellence.

**À notre tour, nous avons tous rendez-vous à 16h00 (4h00 p.m.)** alors qu'une messe spécialement dédiée aux familles Caron, sera célébrée par **le Révérend Père Hervé Caron**, un habitué de cette agréable corvée ! Immédiatement après la messe, nous pourrons tous, librement visiter, questionner, examiner et enfin voir de plus près ces belles boiseries et sculptures sur bois ornant l'intérieur de l'église. **C'est un des bijoux signés "Caron".**

**Attention golfeurs !** Même s'il n'y a pas de tournée organisée, vous aurez quand même l'opportunité de pratiquer votre sport favori. Plusieurs beaux terrains de golf sont à votre disposition et tous sont situés à quelques kilomètres seulement de votre hôtel. Si vous arrivez le vendredi 26, la direction de l'Hôtel Colibri saura vous donner les informations pertinentes.

**TRÈS IMPORTANT : Je souhaite ardemment** que chacun des membres de notre association sollicite ses parents, amis, connaissances "Caron", (femmes, hommes, compagnes, compagnons) en vue de participer à notre fête. **Amenons nos enfants, petits-enfants** et faisons de cette fête, une rencontre fraternelle dont tous, petits et grands, se souviendront avec beaucoup de plaisir.

Je suggère aux **membres annuels** de souscrire au **statut de membres à vie**. C'est un moyen d'assurer la longévité et la vitalité de notre association, d'en diminuer les coûts administratifs et d'alléger le travail bénévole ardu du secrétariat (on nous offre facilité de paiement).

**Inscrivons-nous tôt.** Cela simplifie le travail administratif (réservations, chambres, repas, etc., et aussi il y a économie appréciable.) **N'oublions pas** que toute personne enregistrée avant le 20 septembre, participera à un tirage au sort

dont la gagnante ou le gagnant se verra rembourser le prix de sa chambre pour un soir ou le prix de ses repas pour deux personnes, soit: souper, déjeuner et brunch pris à l'Hôtel. Bonne chance à tous !

**À 18 h, nous nous retrouverons au Motel Colibri** pour le banquet suivi d'une soirée dansante. Au dîner, le président de l'Association adressera le mot de bienvenue. Par la suite il y aura présentation du "Livre des Caron" par l'auteure elle-même. Durant près de quatre ans, Andrée a effectué de nombreuses recherches partout en province et aux États-Unis. Sa composition est digne d'un écrivain qui promet et qui fera sa marque. Vers la fin du repas, nous aurons le privilège d'entendre une courte allocution prononcée par l'éminent écrivain et fameux raconteur Louis Caron. Dimanche le 28, il y aura en avant-midi l'assemblée générale annuelle suivie du brunch traditionnel et de l'au revoir.

**Enfin je demande à tous les membres qui reçoivent ce bulletin**, de téléphoner à autant de Caron que vous le pouvez dans vos régions respectives et ce, même si ce ne sont pas des connaissances, car eux ne reçoivent pas cette missive. Invitez-les à venir fêter avec nous, ensemble nous fraterniserons ! Nous vous disons donc **Au Revoir**, car mon épouse Thérèse et moi-même serons là pour vous accueillir les 27 et 28 septembre prochain. Nous vous attendons. Venez, vous ne serez pas déçus!

Cordialement vôtre,

*Robert Caron,*

responsable à Victoriaville,

345, rue Olivier, Victoriaville, Québec,  
G6P 5H3 - Tél. et Fax : (819) 752-5920

## Déjà...

Eh ! oui. Déjà. Le moment est revenu de penser à renouveler sa carte de membre pour 1997-1998.

Au cours de 96-97, quelques membres nous ont abandonnés pour des raisons de santé, de motivation ou diverses raisons d'incapacité ; quelques-uns sont décédés. Malgré tous ces départs, notre Association a progressé. Si bien que nous comptons, au moment d'écrire ces lignes exactement 618 membres. Au nombre de 317, les "membres à vie" détiennent maintenant la majorité.

Sans vouloir départager les mérites de ce succès, je dois dire qu'une part vous revient. En effet, j'ai noté que de plus de membres présentent un nouveau membre.

Il est toujours un peu agaçant, j'en conviens, de se faire dire de se hâter. Je ne vous le dirai donc pas. Mais que vous me faciliteriez donc la tâche en n'attendant pas au 27 ou 28 septembre, à Victoriaville pour m'envoyer votre renouvellement ! Comme je pourrais tout préparer à l'avance, je n'aurais alors qu'à vous remettre votre nouvelle carte. Et, j'espère bien fort que tous les membres 1997 vont se retrouver sur notre liste 1998.

Je vous remercie de tout coeur pour votre compréhension et votre encouragement.

*Victor,* le secrétaire

MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

## MISE EN GARDE

**P**lusieurs CARON ont encore reçu par la poste une invitation à acheter le Faux Faux Faux volume des Caron intitulé "THE WORLD BOOK OF CARON" au C.P. 60, McPherson St, Markham, Ont. C'est un répertoire d'adresses, genre bottin téléphonique qui ne provient pas de notre Association des familles Caron d'Amérique dont l'adresse est à Québec et non ailleurs.

Tant qu'à nous, notre Association mettra en vente un vrai volume généalogique, le nôtre, la troisième édition, à la fête des Caron et amis, la fin de semaine des 27 et 28 septembre à l'hôtel Colibri de Victoriaville.

Nous reproduisons la photocopie d'un bon de commande de ce faux volume.

*Raymond Caron*, directeur général



THE WORLD BOOK OF  
CARONS  
c/o 60 McPherson St,  
Markham, ON L3R 3V6  
Telephone: (905) 415-8793

My Reservation Form  
was mailed on

I understand that my complete  
satisfaction is guaranteed  
and that I can expect to receive  
my book within 6 to 8 weeks.  
G.S.T. #R125138990

RESERVATION  
FORMTHE WORLD BOOK OF  
CARONSRESERVATION  
FORM

Yes, please reserve \_\_\_\_\_ copy(s) of this unique publication for my family. I have enclosed \$33.95 plus \$4.98 postage, handling and G.S.T. for each book ordered (Canadian dollars). (Total \$38.93 each.)

- Enclosed is my cheque or money order, payable to Family Book Offer.  
 Please charge my VISA.

Acct. # \_\_\_\_\_ Exp. Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_  
(Must be signed to be valid)

For the exclusive use of  
the individual named  
hereon and for  
members of that  
person's family.  
**Not transferable.**

Please return by May 15 1996.

0548090CRM  
CRM40

## TRANSPORT PAR

**I**l est toujours agréable de subir les problèmes reliés au rencontre du 27 et du 28 septembre participants des comtés de L'Islet et le voyage de cette fin de semaine obtiendront plus de précisions sur communiquant avec Mme Cécile (418) 248-3121 ou avec Mme Françoise Caron-Robichaud au (418) 598-9493. Le départ se ferait à partir de St-Jean-Port-Joli avec arrêts à St-Eugène, le Grand L'Islet, l'Aréna de Montmagny et le terminus de Ste-Foy s'il y a lieu.



## AUTOBUS

voyager en groupe et surtout ne pas stationnement. Pour la grande 1997 à Victoriaville, on offre aux de Montmagny ou de Québec de faire par autobus. Les personnes intéressées l'organisation de ce transport en Caron-Cloutier de Montmagny au

(418) 248-3121 ou avec Mme Françoise Caron-Robichaud au (418) 598-9493. Le départ se ferait à partir de St-Jean-Port-Joli avec arrêts à St-Eugène, le Grand L'Islet, l'Aréna de Montmagny et le terminus de Ste-Foy s'il y a lieu.

*Bon voyage !*

**QUINZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE****AVIS DE CONVOCATION**

Par la présente, vous êtes officiellement convoqué à la 15<sup>e</sup> assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel Colibri, à Victoriaville, le **dimanche 28 septembre 1997**, à 9 heures,

**ORDRE DU JOUR**

- 15.0 Constatation du quorum
- 15.1 Moment de réflexion
- 15.2 Acceptation de l'ordre du jour de la 15<sup>e</sup> assemblée générale
- 15.3 Lecture et acceptation du procès-verbal de la 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, tenue à Sainte-Foy le 15 septembre 1996
- 15.4 Suites données aux mandats et résolutions de la 14<sup>e</sup> assemblée générale
- 15.5 Rapport du vérificateur
- 15.6 Présentation et acceptation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 1997
- 15.7 Désignation d'un vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 août 1998
- 15.8 Rapport du président
- 15.9 Modifications au Règlement général N° 1 (texte annexé)
- 15.10 Ratification des actes des membres du Conseil d'administration
- 15.11 Désignation d'un président d'élection et de deux scrutateurs
- 15.12 Rapport du Comité de mise en candidature
- 15.13 Élection des administrateurs \*
- 15.14 Autres sujets
- 15.15 Levée de l'assemblée

\* Immédiatement après l'assemblée, tous les administrateurs en poste se réunissent pour élire les officiers de l'Association.

## ASSOCIATION DES FAMILLES CARON D'AMÉRIQUE

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1

#### 1.0 MEMBRES

1.1 Toute personne descendant des ancêtres communs **CARON**, en ligne directe ou par alliance, peut devenir membre de l'Association des Familles Caron d'Amérique.

1.2 Est **membre régulier**, toute personne qui, ayant payé son droit d'entrée, a acquitté la cotisation annuelle exigible dans les délais prescrits.

1.3 Est **membre à vie**, toute personne qui a acquitté la cotisation exigible à ce titre, conformément aux modalités établies par le Conseil d'administration.

1.3.1 Le membre à vie a le privilège de **désigner un successeur** à qui son droit de membre pourrait être transféré pour une période maximale de cinq (5) ans.

1.4 Est **membre bienfaiteur**, toute personne dont la générosité remarquable envers l'Association a été officiellement reconnue par le Conseil d'administration, selon les critères établis par icelui.

1.5 Est **membre honoraire**, toute personne désignée comme tel par le Conseil d'administration, selon les critères établis par icelui, en raison de son grand dévouement pour l'Association.

#### 2.0 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Le **Conseil d'administration** se compose de neuf (9) administrateurs élus **par et parmi** les membres **en règle** de l'Association réunis en assemblée générale.

2.2.1 Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leurs services comme tels.

2.2.2 Cependant, les dépenses **pré-autorisées** encourues dans l'exercice de cette fonction leur sont remboursées, sur présentation de pièces justificatives au Comité exécutif; le tout étant sujet à entérinement par le Conseil d'administration.

#### 3.0 COMITÉ EXÉCUTIF

3.1 Le **Comité exécutif** se compose des quatre (4) officiers et de deux (2) autres membres nommés **par et parmi** les membres du Conseil d'administration, à sa première réunion suivant l'assemblée générale annuelle, et par la suite, lorsque les circonstances l'exigent.

3.2 Les **Officiers** sont: le **Président**, le **Vice-président**, le **Secrétaire** et le **Trésorier**.

#### 4.0 COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

4.1 Le **Comité de mise en candidature** est nommé par le Comité exécutif et se compose de trois (3) membres en règle dont l'un est obligatoirement membre du Comité exécutif.

4.2 Son mandat consiste à susciter et recueillir des candidatures pour combler les postes venant à échéance ou vacants au sein du Conseil d'administration. Une liste de ces candidatures doit être présentée au Comité exécutif quarante-cinq (45) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle des membres.

4.3 D'autres candidatures pourront être acceptées à la condition qu'elles parviennent au secrétaire dans le délai imparti en 4.2 .

4.4.1 Toute candidature à un poste d'administrateur doit être supportée par une fiche de mise en candidature dûment signée par le candidat pour confirmer son consentement et contresignée par deux (2) membres en règle de l'Association.

4.4.2 Exceptionnellement, les contresignatures pourraient être apposées au-delà du délai imparti en 4.2, mais obligatoirement avant le début de l'assemblée générale.

4.5 Le **Secrétaire** fait connaître aux membres de l'Association, au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, la liste de toutes les candidatures aux postes d'administrateurs, tant celles soumises par le Comité de mise en candidature que celles acheminées directement au secrétaire.

## 5.0 ÉLECTIONS

5.1 C'est l'**Assemblée générale** en réunion annuelle qui est habilitée à élire les membres du Conseil d'administration.

5.2 Les membres présents à l'assemblée générale doivent d'abord élire un président et un secrétaire d'élection, ainsi que quelques scrutateurs.

5.3 Le **Président d'élection** présente à l'assemblée les candidatures reçues pour combler les postes vacants au sein du Conseil d'administration.

5.4 Si le nombre de candidatures est égal ou inférieur au nombre de postes à combler, les candidats proposés sont déclarés élus ipso facto. Si, par ailleurs, le nombre de candidatures excède le nombre de postes à combler, l'**Assemblée générale** procède, par scrutin secret, à l'élection du nombre d'administrateurs requis.

5.5 Le mandat de chacun des membres du Conseil d'administration est d'une durée de trois (3) ans.

5.6 L'administrateur entre en fonction dès la clôture de l'Assemblée générale au cours de laquelle il a été élu.

5.7 Toute vacance au Conseil d'administration survenant en cours de mandat, pour quelque cause que ce soit, est comblée par le Conseil d'administration, pour la partie non écoulée du mandat du membre qui a cessé d'occuper sa fonction.

## 6.0 FONCTIONS DES OFFICIERS ET DES ADMINISTRATEURS

6.1.1 Le **Président** est responsable de l'administration générale de l'Association.

6.1.2 Il préside toutes les assemblées générales des membres, ainsi que les réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

6.1.3 Il voit à l'exécution des décisions du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

6.1.4 Il signe tous les documents requérant sa signature, entre autres les procès-verbaux, chèques et contrats, et remplit tout autre devoir inhérent à sa fonction.

6.1.5 Il exerce tout pouvoir qui peut lui être attribué, de temps à autre, par le Conseil d'administration ou le Comité exécutif.

6.1.5 Il fait rapport, lors de l'Assemblée générale annuelle, des activités de l'Association pour l'année écoulée.

6.2.1 Le **Vice-président** remplace le Président en l'absence ou l'incapacité d'agir de ce dernier.

6.2.2 Il exerce alors toutes les fonctions et tous les pouvoirs dévolus au Président.

6.2.3 Il assiste à toutes les assemblées des membres, ainsi qu'aux réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

6.3.1 Le **Secrétaire** assiste à toutes les assemblées générales des membres, et aux réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

6.3.2 Il rédige les procès-verbaux et en fait lecture aux assemblées et aux réunions respectives.

6.3.3 Il signe tous les documents inhérents à sa fonction.

6.3.4 Il a la garde du sceau, des registres des procès-verbaux et de tout autre document officiel de l'Association.

6.3.5 Il est responsable de la convocation aux assemblées générales des membres ainsi qu'aux réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

6.3.6 Il remplit toute autre fonction qui lui est attribuée par le présent règlement, par le Conseil d'administration ou par le Comité exécutif.

6.4.1 Le **Trésorier** est responsable de la garde des fonds et des livres comptables de l'Association.

6.4.2 Il perçoit toutes les cotisations des membres, encaisse toutes les recettes de l'Association et les dépose dans la ou les institutions financières déterminées par le Conseil d'administration.

6.4.3 Il tient, dans des livres ou registres appropriés, une comptabilité précise des avoirs, dettes, revenus, dépenses, encaissements et décaissements de l'Association.

6.4.4 Il assiste et fait rapport de l'état des finances de l'Association aux assemblées générales des membres, aux réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif, dans les formes généralement reconnues.

6.4.5 Il signe les rapports financiers présentés aux différentes instances de l'Association.

6.5 Le mandat des **Officiers** et autres **membres** du Comité exécutif est d'une durée d'un (1) an.

6.6 Le Conseil d'administration peut confier à d'autres personnes que des administrateurs certaines fonctions, notamment celles d'**archiviste**, de **responsable des publications**, de **responsable de la liste officielle des membres**.

## 7.0 SUSPENSION ET EXPULSION

7.1 Tout Administrateur qui, à l'intérieur d'une même année, s'absente, sans motif valable communiqué à l'avance, de deux réunions consécutives auxquelles il est dûment convoqué et tenu d'assister, est passible d'être démis de ces fonctions et de renvoi du Conseil.

7.2.1 Tout Officier qui n'assume pas correctement ses fonctions, causant de ce fait un préjudice sérieux à l'Association, peut être démis de sa fonction par décision du Conseil.

7.2.2 Tout administrateur ou tout officier faisant l'objet d'une suspension ou d'une expulsion pourra faire valoir son point de vue avant que ne s'applique toute telle sanction.

## 8.0 RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

8.1 Le **Conseil d'administration** se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins deux (2) fois par année, suivant un calendrier qu'il fixe lui-même. Il est convoqué par le Secrétaire, soit selon ledit calendrier, soit sur requête du Président ou encore sur demande de trois (3) Administrateurs.

8.2 Le **Comité exécutif** se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire à la demande du Président ou de deux (2) membres du Comité.

8.3 L'**Assemblée générale annuelle des membres** a lieu à une date et à un endroit arrêtés par le Conseil d'administration, en tenant compte des avis exprimés par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle précédente. Toutefois, toute telle assemblée doit être tenue dans les cent vingt (120) jours suivant la fin de l'exercice financier.

8.4 Toute **Assemblée générale extraordinaire** peut être convoquée à la discrétion du Conseil d'administration ou à la demande expresse de vingt (20) membres en règle de l'Association.

8.5 L'avis de convocation de toute Assemblée générale des membres de l'Association doit être communiqué aux membres au moins quinze (15) jours avant la tenue de ladite assemblée.

8.6 La procédure à suivre lors des Assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration doit être conforme au présent règlement; à défaut, les dispositions du **Code Morin** s'appliquent.

## 9.0 QUORUM ET VOTATION

9.1 Les membres en règle présents, se prévalant de leur droit de vote, constituent le **quorum** de toute **Assemblée générale annuelle ou extraordinaire des membres** dûment convoquée.

9.2 Le **scrutin**, lors de toute Assemblée générale ou extraordinaire des membres, se fait à main levée, à moins d'une décision autre de l'assemblée ou d'une stipulation contraire dans le présent règlement.

9.3 Le **quorum** de toute réunion du **Conseil d'administration** et du **Comité exécutif** est constitué de la moitié des membres en exercice plus un.

9.4 Le mode de **votation** aux réunions du Conseil d'administration est déterminé par les membres dudit Conseil.

## 10.0 FINANCES

10.1 L'**Exercice financier** de l'Association débute le premier jour de septembre d'une année et se termine le trente-et-un août de l'année suivante.

10.2 La **cotisation annuelle du membre régulier** et la **cotisation du membre à vie** sont fixées par l'Assemblée générale annuelle, sur recommandation du Conseil d'administration.

10.3 Tout effet de commerce de l'Association, bancaire ou autre, doit nécessairement porter deux signatures, soit celle du Trésorier et celle d'un autre membre du Comité exécutif nommé par le Conseil d'administration.

10.4 Lors de toute Assemblée générale annuelle des membres, le Trésorier doit présenter l'État financier de l'Association pour l'exercice terminé.

10.5 Les membres réunis en Assemblée générale annuelle nomment un **vérificateur** pour l'examen des livres comptables pour l'exercice financier débutant.

10.6.1 La vérification des livres comptables doit se faire à chaque année et le plus tôt possible après la fin de l'exercice financier terminé. Il est du devoir du trésorier de rendre disponible tous livres,

documents et informations nécessaires au vérificateur.

10.6.2 Le rapport de vérification doit être rendu disponible aux membres, à l'assemblée générale annuelle ou autrement.

10.7 Lors d'un changement de trésorier, le **Trésorier sortant** doit, dans les trente (30) jours, fermer les livres, les faire vérifier et les transférer au **nouveau Trésorier**.

## 11.0 COMITÉS

11.1 Le Conseil d'administration peut instituer tout comité qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de l'Association.

11.2 Le **Président** est membre d'office de tous les comités.

11.3 Aucun comité ne peut engager des frais ou contracter des dettes sans l'approbation préalable du Conseil d'administration ou du Comité exécutif.

## 12.0 DIRECTEUR GÉNÉRAL

12.1 Le Conseil d'administration a le pouvoir de nommer un **Directeur général** dont les fonctions consistent, entre autres, à conseiller le Comité exécutif et le Conseil d'administration, à s'occuper de la publicité de l'Association et à assumer toute autre tâche que pourraient lui confier le Conseil d'administration ou le Comité exécutif.

12.2 Le Directeur général assiste aux assemblées générales et aux réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif.

12.3 Aucune rémunération n'est rattachée au poste de Directeur général.

12.4 En cas de vacance au poste de Directeur général ou d'incapacité d'agir du titulaire, le **Président** en assume les tâches jusqu'à ce que le Comité exécutif ou le Conseil d'administration en dispose autrement.

## 13.0 AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT

13.1 Toute proposition d'amendement au Règlement N°1 de l'Association doit porter la signature de deux (2) membres en règle et parvenir au Secrétaire, pour étude par le Conseil d'administration, au moins six (6) semaines avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle ou extraordinaire à laquelle ladite proposition doit être soumise.

13.2 Le Secrétaire fait parvenir à tous les membres, quinze jours (15) avant la tenue de ladite assemblée, le texte de l'amendement proposé.

13.3 Pour être adoptée, toute modification au Règlement N° 1 nécessite l'assentiment des deux-tiers (2/3) des membres en règle présents à l'Assemblée générale à laquelle telle modification est soumise.

13.4 La nécessité présumée de modifier l'Acte constitutif de l'Association requiert l'assentiment des deux-tiers (2/3) des membres en règle présents à l'Assemblée générale annuelle ou extraordinaire dûment convoquée dans les délais prévus au présent article.

#### **14.0 DISSOLUTION**

14.1 La dissolution de l'ASSOCIATION DES FAMILLES CARON D'AMÉRIQUE requiert l'assentiment des deux-tiers (2/3) des membres en règle présents à une Assemblée générale extraordinaire convoquée expressément à cette fin, au moins trente (30) jours, mais pas plus de quarante-cinq (45) jours, avant la tenue de cette assemblée.

14.2.1 Dans l'éventualité de la dissolution de l'Association, les Administrateurs en fonction au moment de la dissolution, ou l'administrateur-liquidateur dûment nommé, disposeront des biens de l'Association comme suit:

14.2.2 Les documents d'archives (procès-verbaux des Assemblées générales et des différents Conseils et Comités, les bulletins, journaux, photos, vidéos et tous autres documents de même nature) seront versés au fonds des archives de la Fédération des Familles-souches québécoises (FFSQ) qui en assurera la garde durant une période d'au moins cinq (5) ans après la liquidation.

14.2.3 À l'expiration du délai de cinq (5) ans, la FFSQ pourra verser toute cette documentation aux Archives nationales du Québec.

14.2.4 L'avoir net de l'Association (liquidités, placements, inventaire d'articles promotionnels de l'Association, ameublement, équipements, fournitures et tout autre bien de même nature) fera l'objet d'une Fondation administrée par la FFSQ aux fins d'aider à la formation de nouvelles associations de familles québécoises et au maintien d'associations existantes, au sein de la FFSQ.

14.3 Aux fins du présent article, à défaut d'agir des Administrateurs en fonction dans un délai de six (6) mois, l'Association des Familles Caron d'Amérique institue la Fédération des Familles-souches québécoises comme son administrateur-liquidateur.

Nouvelle version approuvée à Victoriaville, le 28 septembre 1997

## FÊTE DES CARON À VICTORIAVILLE LES 27 ET 28 SEPTEMBRE 1997

Celles et ceux qui arrivent le vendredi 26 septembre pour profiter davantage de la région paient à leurs frais leur coucher de ce soir n'importe où en ville. Cependant, si vous préférez coucher le 26 au Colibri, il serait bon de préciser vous-mêmes, en réservant à l'hôtel, que vous y couchez également le samedi soir afin d'avoir la même chambre.

Attention amis golfeurs ! Avant les visites du samedi après-midi, vous pouvez profiter du samedi avant-midi pour jouer librement au golf mais en réservant vous-mêmes à un des endroits suivants : **Club de Golf Victoriaville** tél. 819-752-4507, centre ville, 22, Perreault, Victoriaville ou **Club de Golf Laurier**, tél. 819-364-7861, au 651, 12e rang, Princeville, à 2 kilomètres de Victoriaville. L'hôtel le Colibri organise avec le Club de Golf Laurier un forfait golf-coucher pour le vendredi soir. Vous pouvez communiquer avec le Colibri au 1-800-563-0533. Peu importe l'endroit où vous voudrez jouer au golf le samedi matin, on vous conseille de réserver une (1) semaine avant l'événement, soit directement au Club de Golf de votre choix, soit au Colibri pour le forfait Laurier.

### PROGRAMME DES SAMEDI ET DIMANCHE

#### Samedi le 27 septembre :

Inscription obligatoire pour tous dans le hall d'entrée de l'hôtel le Colibri de 9 h à 17 h 30. Vous y recevrez vos coupons pour les différents repas et la soirée dansante, la documentation ou les informations pour l'Association et pour les visites de la Maison (musée) Laurier et de l'Hôtel des Postes du Musée Laurier, bâties construites par Louis Caron, grand-père de Robert Caron, Directeur de notre comité organisateur de Victoriaville. Il ne vous en coûtera que 3 \$ pour visiter ces deux musées librement l'avant-midi ou

l'après-midi.

**Attention, attention !** Lors de notre fin de semaine, la famille de Robert Caron procédera au lancement d'un livre écrit par Andrée Caron Dricot sur l'architecture et la construction d'édifices et d'églises par Louis Caron, père et fils. Ce volume sera également vendu au Musée. Encourageons ce lancement. **Suggestion:** au cours de la journée du samedi ou du dimanche après-midi, vous pouvez profiter d'une heure de répit pour gravir en automobile le Mont St-Michel d'Arthabaska, ville attenante à Victoriaville, pour y contempler une magnifique vue panoramique de la région.

#### 16 h. Messe.

Tous les Caron et amis sont invités à leur messe qui sera célébrée à l'église Ste-Victoire de Victoriaville, construite par Louis Caron, architecte et entrepreneur. Cette église construite en 1896 fête cette année son centenaire. Après la messe, il y aura une visite guidée de l'église pour en expliquer l'architecture. Donc, nous vous suggérons d'attendre après la messe de 16 h pour venir visiter l'église.

#### 18 h. Repas.

Souper-banquet au Colibri.

Au menu : potage, salade, brochette de poulet, légumes, pommes de terre, profiteroles au chocolat, breuvages, etc. Vin au frais de chacun.

#### 20 h 50 à minuit.

Soirée dansante animée par "Le Triolet".

**N.B.** Entrée gratuite à toute personne qui a logé à l'hôtel ou qui a pris au moins un repas. Il suffira de porter la fleur qui vous aura été remise lors de l'inscription. Sinon, le coût d'entrée sera de 4 \$ pour assister à la soirée dansante.

**Dimanche le 28 septembre :**

**7 h à 9 h. Déjeuner.**

Déjeuner, style buffet. Au menu : jus frais, croissants, brioches, rôties, céréales, breuvages, etc.

**9 h à midi.**

Inscriptions dans le hall d'entrée.

**9 h 30.**

**Assemblée générale.**

**12 h. Brunch.**

Au menu : potage, variété de salades, oeufs bénédicte, fromages, jambon à l'érable, rôti de boeuf au jus, saumon, table boulangère, table à dessert, assiette de fruits, etc.

**TIRAGE SPÉCIAL.**

Remboursement du coût de votre coucher du samedi soir ou du prix de vos repas pour deux personnes attribué par voie de tirage parmi ceux qui auront effectué leur réservation avant le 20 septembre.

**PAIEMENT:**

Tout chèque doit être fait à l'ordre de :  
**Association des familles Caron** et être expédié à :

**Association des familles Caron,**  
c.p. 6700, Sillery, G1T 2W2

ou expédié pour la région des Bois-Francs à :

**Robert Caron,** directeur du comité,  
345, Olivier, Victoriaville, G6P 5H3

Par précaution, en cas de grève des postes Canada, réservez par téléphone (\*) et payez sur place.

(\*) Robert Caron, directeur,  
(819) 752-5920 Victoriaville.

(\*) Victor Caron, secrétaire,  
(418) 871-5458, Québec.

(\*) Jeannine Caron, directrice,  
(514) 663-5164, Laval.

**DIVERS**

La présente édition du Bulletin contient en plus des nouvelles, invitations et autres sujets une copie du Règlement modifié de la constitution de notre Association. Lors de votre passage à Victoriaville, vous aurez à approuver au cours de l'assemblée générale le texte de ces modifications. Pour vous faciliter ce processus, nous vous suggérons de **détacher et d'apporter avec vous les pages centrales de ce bulletin** qui ont trait au Règlement concerné. Nous espérons que cette initiative saura vous rendre service.

**RAPPEL !**

Tous les ans, des Caron déménagent et oublient de nous faire-part de leur nouvelle adresse, ce qui a pour vilaine conséquence de les priver de la réception du Bulletin de l'Association. Ce bulletin qui n'a pas été livré nous revient et si nous en arrivons à retrouver la nouvelle adresse du membre et le lui expédier de nouveau, on a déjà totalisé près de 3,00 \$ en frais inutiles, ce qui occasionne un manque à utiliser de 25% de la cotisation perçue. Vous êtes le seul à pouvoir aider votre Association en ne négligeant pas cette petite, **mais combien importante, procédure.**

**DATES DE TOMBÉE**

Pour arriver à publier à temps les quatre numéros saisonniers, nous invitons nos correspondants à s'en tenir aux dates suivantes de tombée pour leurs articles :

**1 février** pour le printemps,

**1 mai** pour l'été

**1 août** pour l'automne et

**1 novembre** pour l'hiver.

Les textes doivent être fournis sur disquettes de 3.5 pces en Word ou Wordperfect ou Write ou Wordpad ou encore par FAX, rédigés, si possible, en caractères de 14 pts.

*Michel Caron*, directeur du Bulletin

**NATHALIE CARON :****La rivière jusqu'au pont**

Présenté du 11 avril au 12 mai 1996, le travail de Nathalie Caron puise dans les "genres" autant dans ses oeuvres plastiques que dans ses travaux littéraires (Filons, Aux abois, Bouches d'ombre). Broderie, courtpointe, mosaïque, planche-contact, suite de photogrammes comme issus d'un film, pages d'oeuvres de poètes québécois sur lesquelles on réécrit : les outils dont se sert Nathalie Caron sont de seconde main, empruntés de manière étroite à des topiques sociales, culturelles et/ou artistiques reconnaissables. Sorte de vestiges culturels, d'artéfacts de langages et d'icônes, ses travaux sont métissage postmoderne, un essaimage constellé de traits simulés et repris. Et, pour tout unir, la candeur...

Sylvain Campeau: texte de l'expo "A suivre..."  
Mois de la photo 1995

**Notes biographiques**

Nathalie Caron vit à St-Cyrille-de-Lessard (Québec). Elle détient un Baccalauréat en arts visuels de l'Université Concordia. Elle a exposé à la Galerie Charles et Martin Gauthier (1992-1994), à la Galerie Vox Populi (1994) à la Galerie Michel Tétrault (1990-1993) et au Musée du Bas-St-Laurent (1991). Le ministère des Affaires Culturelles du Québec lui octroyait le studio Cormier pour l'année 1993. En 1995, on la retrouvait au Mois de la Photo de Montréal et à Milan, à la Galerie Glan Ferrari où elle participait à "Secousses, La photographie hors d'elle-même" (conservateurs Sylvie Parent et Jean-Claude Rochefort). À l'automne 1996, elle exposera au Musée de Rimouski et à l'été 1997, dans la salle projet du Musée d'art contemporain de Montréal. Elle est auteur de plusieurs livres d'artiste. Avec le concepteur graphique Jean Corbeil elle a fondé la maison d'éditions Peine perdue.

<http://saglac.qc.ca/~sequence/arcnath.html>

**SYLVAIN CARON**

Professeur invité, Faculté de Musique,  
Université de Montréal

Sylvain Caron a commencé sa formation musicale chez les Petits chanteurs du Mont-Royal. Il a poursuivi ses études au Conservatoire de musique de Montréal, en harmonie, en improvisation et en orgue, pour finalement obtenir un deuxième prix en orgue dans la classe de Raymond Daveluy. Puis, grâce à une bourse du Conseil des arts du Canada, il a séjourné un an à Paris pour se perfectionner auprès de Daniel Roth et de Jean Langlais en orgue et en écriture. En outre, il a pris contact avec diverses personnalités du monde de l'orgue en participant à des académies d'été. De retour au pays, il a complété, sous la direction d'Antoine Reboulot, une maîtrise puis un doctorat sur l'orgue symphonique à l'Université de Montréal.

Sylvain Caron a donné de nombreux récitals, tant au Canada qu'en France, notamment à Notre-Dame-de-Paris et à l'Oratoire Saint-Joseph. Au cours de l'année 1990 il a fait entendre l'intégrale Franck dans plusieurs villes du Québec. Il s'est aussi distingué en remportant, en 1986, le premier prix du concours John Robb.

Parallèlement à sa carrière de concertiste, Sylvain Caron est organiste à la paroisse Saint-Alphonse-d'Youville et rédacteur de texte pour les concerts de la maison de la culture Rosemont-Petite-Patrie. Depuis septembre 1994, il enseigne les techniques d'écriture à la Faculté de musique de l'Université de Montréal à titre de professeur invité.

Les compétences de Sylvain Caron dans le domaine de l'écriture musicale se sont traduites notamment par la rédaction de plusieurs articles sur la musique québécoise. Il a été publié dans la revue française *L'Orgue francophone* (Antoine Reboulot, compositeur, bulletin n° 18, juin 1995). De plus, il été invité par le Cercle de musicologie de l'Université de Montréal à donner une conférence sur Gustave Mahler et l'évolution de la pensée contrapuntique au début du XXe siècle. Enfin, il a réalisé des harmonisations, des arrangements et des orchestrations pour diverses formations vocales et instrumentales.

<http://www.musique.umontreal.ca/People/caronsy.html>

## MESSAGE OF THE VICE-PRESIDENT

Dear cousins:

Here we are already in the middle of summer. Soon, we shall have to say goodbye to dips in water warmed by the rays of the sun, to days spent doing exactly nothing at nature's own pace. All of that will be behind us and fall will be upon us.

But before the next season arrives, let us bring this one to an end. Our major concern now is preparing for our annual gathering at Victoriaville, including our general meeting. The current bulletin will give you in detail the timetable of our activities. The committee responsible for the 11th annual gathering has done everything possible to help make this event a success. But in spite of the good will displayed by the members of the committee, the efforts expended by them as well as their competence, the success of the meeting depends largely on your participation. It is useless to have an excellent programme if nobody attends. I therefore strongly urge you to live up to the motto of this annual gathering: In "97 I will be there". May we hope to have 300 members in attendance? If everyone takes up the challenge, we could hope to have 400 there at a meeting which they would remember for a long time.

In the course of our general meeting which will take place that weekend and in addition to the election of Board members to fill vacancies, we will submit for your approval an update of our By-Law no. 1. Last year at the general meeting I undertook to bring this

By-Law up to date in light of the many amendments voted on over the years. With the help of our secretary Victor and two of our Board members, namely J.Édouard and J.Gilles, we will submit a text which is more in line with the new Québec civil code which became law on 1 January 1995. There are few major changes but rather adjustments of definitions and the incorporation of all amendments adopted in the past years. There is also the addition of the post of Director-General as well as provisions governing the eventual winding-up of the Association. This text is submitted to you in advance via the present bulletin. You will find also the official convening of the annual meeting and a suggested agenda.

Insofar as the health of our President is concerned, there is nothing new to report. Unfortunately, he will not be able to attend our annual meeting, Let us continue to remember him in our prayers.

I am very sorry to inform you at this time of the death of Angéline Anctil, the wife of our Treasurer, Claude Caron, who died on July 12th. From the beginning, Angéline shared with Claude the ups and downs of the Association. She left us too quickly and it leaves us all the sadder. We offer our sincere condolences to Claude and his family and we assure him of our support in the great loss they have experienced.

*Jean-Claude Caron* Vice-President

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

- Mme Angéline Anctil, épouse de M. Claude Caron, décédée le 12 juillet 1997 à l'Hôtel-Dieu de Montmagny à l'âge de 62 ans. Elle demeurait à Montmagny. Elle a été la collaboratrice de tous les instants de Claude, un des membres fondateurs et piliers de l'Association des familles Caron d'Amérique et dont il est toujours le dévoué trésorier.

- M. André Caron, (\*) époux de Mme Marie Levesque, décédé le 9 janvier 1997 à l'âge de 59 ans. Il était député bloquiste de Jonquière. " M. Caron a représenté ses électeurs avec intégrité et dévouement au Parlement du Canada" (Jean Chrétien, premier ministre) (\*) 9R1363

- M. Joseph-Adrien Caron, époux de Mme Alice Gauthier, décédé le 26 septembre 1996 à St-Hyacinthe à l'âge de 83 ans.

- Mlle Claudette Caron, fille de feu René Caron et de feu Solange Richer, décédée le 12 novembre 1996 à Charlemagne à l'âge de 61 ans.

- M. Jean-Pierre Caron, décédé à Montréal le 20 octobre 1996 à l'âge de 62 ans.

- Dr Léo-Paul Caron, époux de Jeannine, décédé à Fort-Lauderdale le 12 novembre 1996.

- Mme Cécile Marcotte, épouse de feu M. Benoit Caron, décédée le 24 mai 1997 au Pavillon CHUL de Québec à l'âge de 79 ans et 6 mois. Elle demeurait à Ste-Foy. (9R1009)

- M. Magella (Ben) Caron, époux de dame Lina Ouellet, décédé le 5 juin 1997 à son domicile à l'âge de 65 ans et 6 mois. Il demeurait à St-Roch-des-Aulnaies. (9J975)

- M. Clément Caron, époux de dame Gemma Chabot, décédé le 30 juin 1997 à l'Hôtel-Dieu de Lévis à l'âge de 80 ans. Il demeurait à Lévis. (8J287)

- M. Roger Caron, MD, époux de dame Louise Ferland, décédé le 20 juin 1997 à son domicile à l'âge de 73 ans et 4 mois. Il demeurait à Beauport. (10P8)

- Soeur Yvonne Caron, religieuse du Bon Pasteur, (S.S. Paul Apôtre), décédée à l'Hôpital du Saint-Sacrement le 13 juillet 1997 à l'âge de 86 ans après 62 ans de vie religieuse. Elle était native de L'Islet.

- M. Paul Caron, décédé le 21 juillet 1997 à l'Hôtel-Dieu de Montmagny à l'âge de 83 ans. Il demeurait à L'Islet.

- Mme Rose Giasson, épouse de feu capitaine Maurice Caron, décédée à l'Hôtel-Dieu de Montmagny le 18 juillet à l'âge de 84 ans et 6 mois. Elle demeurait à la résidence Le Bel Âge de L'Islet-sur-Mer.

- M. Fernand Caron, époux de Dame Rolande Hottot, décédé à l'hôpital Saint-François d'Assise le 26 juin à l'âge de 77 ans. Il demeurait à L'Islet-sur-Mer et durant plusieurs années à Québec.

- Mme Corine Alma Caron, épouse de feu Oram Boucher, fille feu Ludger Caron et de Albertine Rodrigue, décédée au Centre hospitalier de Beauce Etchemin le 15 mai 1997 à l'âge de 88 ans et 9 mois. Elle demeurait à Saint-Georges-de-Beauce.

L'Association des familles Caron d'Amérique offre ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées

(Prière d'aviser notre Association du décès de tout membre des familles Caron d'Amérique).

Société Canadienne des postes  
 Envoi de publication canadienne, contrat no. 94676  
 Bulletin de L'Association des familles Caron d'Amérique, inc.  
 C.P. 6700, Sillery (Québec) Canada. G1T 2W2 (418) 653-2137  
 Édité par: La Fédération des familles-souches québécoises, inc.  
 C.P. 6700, Sillery (Québec) Canada. G1T 2W2 (418) 653-2137

Le Bulletin de L'ASSOCIATION DES FAMILLES CARON D'AMÉRIQUE, inc. est publié par l'Association qui en assume les frais d'impression et d'expédition à ses membres. La rédaction en a été confiée à Michel Caron, 161, route 222, c.p. 74, Racine. (Qué) J0E 1Y0. Téléphone: (514) 532-2142 et télécopieur (FAX) (514) 532-2143.

Collaborateurs pour le présent bulletin : M. Claude Caron, M. Jean-Claude Caron, M. J.-Édouard Caron, M. Henri Caron, Mme Florence Caron-Paré, M. Victor Caron, M. Robert Caron, M. Raymond Caron, directeur général et plusieurs autres correspondants que nous remercions.

Liste de prix des articles offerts par notre Association	Membres à vie	Membres annuels	Non membres
Casquettes	5 \$	6 \$	10 \$
Macarons	1 \$	2 \$	3 \$
Épinglettes	5 \$	7 \$	10 \$
Plaques d'immatriculation	6 \$	8 \$	12 \$
Armoiries sous plexiglass	-----Non disponibles-----		
Papier pour correspondance: 1 enveloppe de 10 feuilles(*)	2 \$	2 \$	2 \$
Cartes & enveloppes: 1 paquet de 2	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
Jeux de cartes	2 \$	3 \$	5 \$
Gilets	10 \$	12 \$	15 \$
Livres de généalogie	15 \$	20 \$	25 \$

SVP Ajouter 15 % pour les frais de poste. (\*) Sur chaque feuille de papier à correspondance figure la photo de la maison de M. Thomas Simard érigée sur la terre de Robert Caron.



Maison habitée par

M. Thomas Simard à

486, Côte Sainte-Anne

sur la terre de l'ancêtre

Robert Caron

et de Marie Crevet